



CCAS DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2

Du 1 avril 2025 – DELIBERATION N° 1

Vote du Compte Financier Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-cinq, le 1 avril, à dix-sept heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET.

Etaient présents : Mme Edith ALISIER, Mme Christelle GAOUYER, Mme Christine LASTENNET, Mme Martine LODE, Mme Danièle MENEZ, Mme Michelle ROBVEILLE

Absentes excusées : Mme Patricia GESLAND, Mme Claire LEMEL

Le secrétariat a été assuré par : Mme Christelle GAOUYER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du CCAS de la commune de Lanvéoc,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de la commune de Lanvéoc,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Christine LASTENNET, la Présidente, étant sortie de la salle, Madame Christelle GAOUYER, soumet aux voix le CFU.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration par 5 voix pour, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de la commune de LANVEOC.

La secrétaire de séance,

Christelle GAOUYER

La Présidente,

Christine LASTENNET.

